

Chat domestique et Biodiversité



La lettre d'information

Edito

Merci pour votre participation à l'enquête et bienvenue sur le nouveau site <http://www.chat-biodiversite.fr> !

Si les informations à saisir ont été légèrement modifiées, les utilisateurs pourront sans mal continuer à recenser leurs observations grâce à un guide de saisie pour s'approprier ce nouvel outil, accompagné d'une aide à l'identification présentant des photographies des espèces les plus communément observées. Le site présentera bientôt de nouveaux contenus, notamment les résultats des travaux en cours et des articles sur l'actualité scientifique autour du Chat domestique. Un nouveau courriel dédié a également été créé pour toutes vos questions sur le projet : contact-chat-biodiversite@sfepm.org

La dernière étape reste de redonner aux utilisateurs l'accès à leurs anciennes données mais pas d'inquiétude, vos données historiques n'ont pas disparu et ont bien été prises en compte dans notre base !

Entre décembre 2019 et janvier 2020, la SFEPM a diffusé auprès des participants à l'enquête un questionnaire visant à connaître les modes de vie des chats domestiques ainsi que l'opinion de leurs propriétaires sur d'éventuelles mesures visant à réduire l'impact des félins sur la faune sauvage française. Nous vous proposons ici les premiers résultats de cette enquête complémentaire, à laquelle vous avez été nombreux à participer. Merci encore à vous !

Nathalie de Lacoste

Administratrice SFEPM en charge du programme " Chat domestique et Biodiversité "

Premiers résultats du questionnaire

« perception de la prédation du chat domestique sur la faune sauvage »

par Romain Eichstadt et Nathalie de Lacoste



Quelle perception ont les propriétaires de la prédation exercée par leurs chats ?

1587 propriétaires de chats ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 66 %, ce qui est très important pour ce type d'enquête. Après extraction des réponses partielles, il restait 1224 participants qui ont répondu intégralement au questionnaire.

Concernant les chats qui ont accès à l'extérieur (907), 36 % des participants considéraient le nombre de proies rapportées « négligeable » et 26 % « important mais acceptable ». Enfin, 20 % considéraient que leur chat rapportait un nombre « excessif » de proies. Toute la difficulté de cette question est d'évaluer à partir de quelle fréquence et de quel nombre de proies par animal le prélèvement est considéré comme excessif.

Pour 58 % des 1224 répondants à cette question, le comportement de chasse des chats est un problème, contre 26 % pour lesquels il n'est pas problématique. Pour une importante proportion des participants (13 %), la réponse était mitigée. La figure 1 présente les raisons proposées et évoquées par les participants, dans l'ordre décroissant de réponses (cette question était à choix multiples).

D'après ces deux résultats, il semblerait que la problématique liée à la présence du Chat domestique dans la nature soit reconnue chez les propriétaires de chats sondés à une échelle globale, mais semble moins évidente à l'échelle individuelle. Si le nombre de chats « chasseurs » est relativement important (83 % des chats de l'étude), la majorité d'entre eux ne chassent qu'occasionnellement (69 % des chats de l'étude rapportent moins de 5 proies par mois en moyenne). Toutefois, la pression, même faible à l'échelle individuelle, des 14 millions de chats de compagnie français est susceptible d'occasionner d'importants dégâts à la faune sauvage.

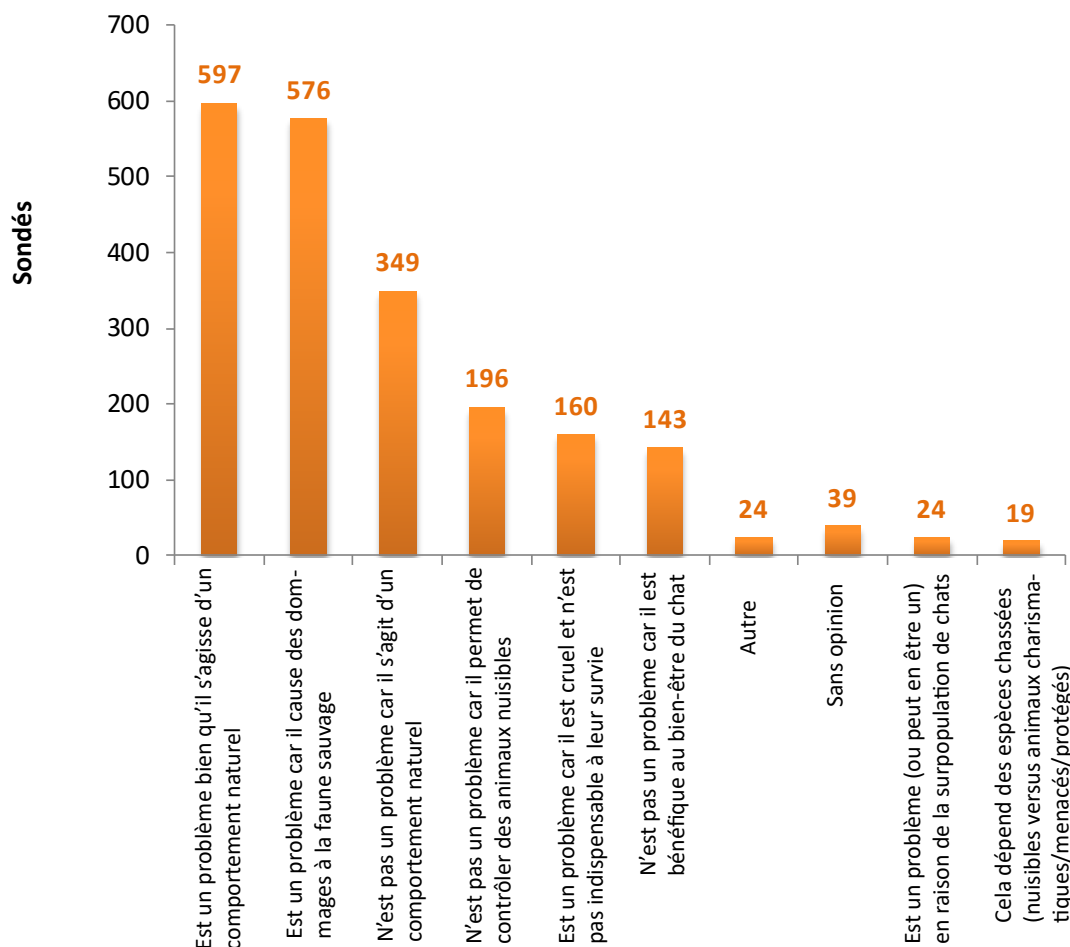


Figure 1. Perception des propriétaires relative à la prédation de la faune sauvage par le Chat domestique (N = 1558).

Les opinions des 1224 sondés quant à leur responsabilité dans le comportement de prédation de leur chat sont divisées : 45 % d'entre eux considèrent avoir une certaine part de responsabilité dans le comportement de prédation de leur chat, contre 42 % qui rejettent toute responsabilité relative à ce comportement. Enfin, 13 % des sondés ne se sont pas prononcés sur cette question.



Quelles mesures de prévention pourraient être acceptables ?

On peut noter que 12 % des propriétaires de chats qui ont accès à l'extérieur utilisent déjà au moins un dispositif de prévention des captures (collier à clochettes, collier à motifs colorés, émetteurs d'ultrasons, Stopminou®).

Cinq mesures de contrôle de la prédation ont été proposées aux participants qui devaient sélectionner leur degré d'acceptabilité selon 5 modalités : « très défavorable » (-2 points), « défavorable » (-1 point), « je n'en vois pas l'utilité » (0), « favorable » (+1 point) et « très favorable » (+2 points) (figure 2).

La mesure de contrôle qui a reçu le plus d'avis très favorables et favorables est l'obligation de stérilisation des chats (mâles et femelles) non destinés à l'élevage félin (90 %), suivie de la généralisation des dispositifs de prévention des captures (51 %) puis de l'incitation au maintien des chats dans l'enceinte de la propriété (jardin, balcon, terrasse) (46 %). En revanche, la limitation du nombre de chats qui ont accès à l'extérieur par foyer et les zones géographiques où les chats doivent obligatoirement être maintenus à l'intérieur reçoivent un faible soutien : respectivement 26 % et 29 % d'avis favorables ou très favorables (figure 2).

Concernant le maintien du chat à l'intérieur du logement, qu'il soit permanent ou limité à certaines périodes de la journée, les propriétaires sont plus nombreux à considérer cette proposition défavorable pour n'importe quel moment (45 %) que favorable pour une des périodes proposées (39 %). Le maintien au domicile de nuit reçoit le plus d'avis favorables (25 %), suivi du maintien permanent (7 %) puis à l'aube et au crépuscule (4 %). Le maintien au domicile diurne est quant à lui accepté par seulement 1,5 % des sondés.

Ces résultats montrent que la stérilisation obligatoire est largement approuvée par les participants. En outre, elle semble mieux acceptée que dans les autres pays où elle a été étudiée par Hall *et al.* (2016) (Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Chine et Japon). En revanche, les autres mesures de restriction, plus contraignantes mais considérées comme plus efficaces dans la réduction de l'impact des chats sur la faune sauvage, sont particulièrement impopulaires, en particulier le maintien permanent au domicile. Si le maintien au domicile nocturne est le plus accepté, il reçoit une minorité d'avis favorables. Ces tendances, similaires dans les pays sus-cités (McCarthy, 2005 ; Lilith *et al.*, 2006 ; Hall *et al.*, 2016), reflètent probablement la croyance selon laquelle les chats sont plus enclins à vagabonder, à se battre et à être percutés par des voitures la nuit plutôt que la journée, et que la faune sauvage est plus vulnérable la nuit (Eyles et Mulvaney, s. d.).

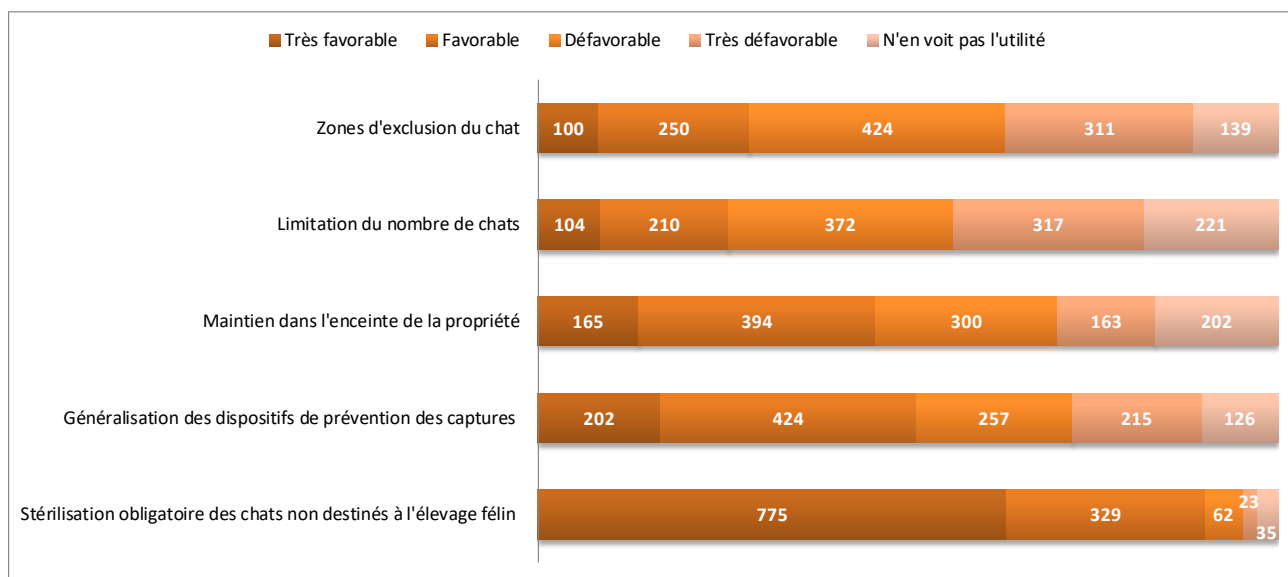


Figure 2. Acceptabilité de 5 mesures visant à réduire la prédation des chats de compagnie sur la faune sauvage.

- * Eyles K., Mulvaney M. (s. d.) Responsible pet ownership and the protection of wildlife : options for improving the management of cats in the ACT
- * Hall C.M., Adams N.A., Bradley J.S., *et al.* (2016) Community attitudes and practices of urban residents regarding predation by pet cats on wildlife : an international comparison. *PLoS ONE*
- * Lilith M., Calver M., Garkaklis M. (2006) Do restrictions lead to increased species diversity or abundance of small and mediumsized mammals in remnant urban bushland ? *Pacific Conservation Biology* 16, 162-172.
- * Mccarthy S. (2005) Managing impacts of domestic cats in peri-urban reserves. *In Urban Animal Management Conference Proceedings*, pp 103-109.